

**Module de base**

<b>Titre de module</b>	<b>Formateur/Formatrice dans l'entreprise formatrice</b>	<b>Code</b>	<b>EP-Q1</b>
<b>Conditions</b>	Expériences personnelles dans l'encadrement d'apprentis.		
<b>Compétences</b>	En fonction des objectifs, les personnes ayant suivi ce module forment les apprentis au sein de l'entreprise selon les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC ou horticulteur/horticultrice AFP et du plan de formation correspondant. Ils guident les apprentis avec rigueur, les encadrent et les encouragent individuellement et jugent leurs acquis. Ils construisent les relations avec les apprentis en fonction du niveau sous forme de processus d'interaction.		
<b>Contrôle des compétences</b>	Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min. Position 2: Mise en situation, durée 30 min.: Préparer et donner un cours sur un thème donné. Évaluer la leçon et en délibérer avec les experts.		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décrire le contexte et l'importance de la formation professionnelle en Suisse.</li> <li>2. Énumérer et expliquer les dispositions afférentes du droit de la formation professionnelle et du travail (OrFo, LFPPr/OFPr, LAA/OPA, LTr avec ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, CO/CC).</li> <li>3. Appliquer les directives et les moyens auxiliaires relatifs à la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC et AFP (plan de formation, standards de travail, rapport de formation etc.).</li> <li>4. Expliquer les exigences imposées à l'entreprise formatrice, au formateur ainsi que les directives pour la formation pratique des apprentis au sein de l'entreprise.</li> <li>5. Décrire les tâches des trois lieux de formation, en particulier de l'entreprise formatrice, et expliquer les mesures concrètes de collaboration et de coordination.</li> <li>6. Planifier la formation pratique en entreprise en concertation avec les autres lieux de formation et exploiter/utiliser de manière ciblée les moyens auxiliaires mis à disposition.</li> <li>7. Organiser des stages d'orientation professionnelle de jeunes, accompagner ces derniers pendant la durée du stage et préparer les bases de décision pour la sélection.</li> <li>8. Décrire le stade de développement, la motivation et le comportement d'apprentissage des jeunes et des adultes, expliquer leur influence sur la formation en entreprise et construire, dans ce contexte, les relations avec les apprentis sous forme de processus interactif.</li> <li>9. Décrire des influences d'apprentissage positives et leur importance (objectifs réalisables, réactions et commentaires, renforcement positif, motivation, expériences réussies etc.) et expliquer des approches d'utilisation dans le cadre de la formation en entreprise.</li> <li>10. Former les apprentis à la pratique, encourager le développement des compétences opérationnelles, juger en permanence les progrès réalisés et les documenter périodiquement.</li> <li>11. Définir les objectifs de formation pour des unités de formation et des cours selon les directives du plan de formation ainsi que planifier, élaborer, organiser et évaluer des unités de formation et des cours sur la base des objectifs fixés.</li> </ol>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	40
<b>Reconnaissance</b>	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p> <p><i>Le module satisfait aux exigences des formateurs dans les entreprises formatrices conformément à l'article 44 de l'ordonnance sur la formation professionnelle et au plan d'études cadre qui en découle pour les formateurs en entreprise formatrice.</i></p>		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP</b>	7 ans